

RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2012 B 00701
Numéro SIREN : 753 294 990
Nom ou dénomination : AACG FICADEX AQUITAINE

Ce dépôt a été enregistré le 20/03/2017 sous le numéro de dépôt 1445



AUBERT AUDIT CONSULTING GROUP

R 17.88

AUBERT AUDIT CONSULTING GROUP – 5 rue Lormand – 64100 BAYONNE –
SAS au capital de 4 000 € – 753294990 RCS Bayonne – Identifiant TVA Intracommunautaire FR 31 753294990

Serge AUBERT

Expert Comptable inscrit auprès de l'Ordre
des Experts Comptables de Bordeaux Aquitaine

Tél : +33 (0) 5 59 42 53 44

Mob : +33 (0) 6 85 40 33 96

Courriel : cab.aubert@wanadoo.fr

BAYONNE, le 13 Mars 2017

Objet : requête aux fins d'obtenir un report de notre Assemblée Générale statuant sur les comptes 2016

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de BAYONNE

Le soussigné :

Monsieur Serge AUBERT

Président de la SAS précitée « AACG »

Agissant d'ordre et pour le compte de la dite personne morale

A l'honneur d'exposer que l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes ne pourra se tenir dans les délais prévus par la loi, soit en l'occurrence avant le 31 Mars 2017 compte tenu de la date de clôture de l'exercice de ladite société au 30 Septembre 2016.

Que cette impossibilité de tenir la dite assemblée avant le terme du 31 Mars 2017 résulte de l'impossibilité matérielle de respecter le délai de quinze jours devant exister entre la date convocation et la date de tenue de l'assemblée ordinaire annuelle d'approbation des comptes et d'affectation du résultat, compte tenu de la production tardive du bilan.

C'est pourquoi le Requérant, comme le prévoit le Code de Commerce dans son article R. 225-64, a l'honneur de solliciter de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de BAYONNE une Ordonnance en vue de voir prolonger le délai de tenue de l'Assemblée annuelle d'approbation des comptes au-delà du 31 Mars 2017, jusqu'au 30 avril 2017.

Fait à BAYONNE

Le 13 Mars 2017.

En quatre exemplaires.

Sous toutes réserves

Serge AUBERT

EXPERTISE COMPTABLE – AUDIT – GESTION – FORMATION ET CONSEIL EN ORGANISATION

AUBERT AUDIT CONSULTING GROUP – 5 rue Lormand – 64100 BAYONNE –
SAS au capital de 4 000 € – 753294990 RCS Bayonne – Identifiant TVA Intracommunautaire FR 31 753294990

ORDONNANCE PRESIDENTIELLE

Nous, Mr G. ANTON, Président du Tribunal de Commerce de BAYONNE,
Assisté du Greffier,

Vu la requête présentée par la société AUBERT AUDIT CONSULTING GROUP (SAS) dont le siège social est à 5, rue Lormand - 64100 Bayonne immatriculée au RCS de BAYONNE sous le numéro 753 294 990, représentée par Mr Serge AUBERT, Président,

Vu les articles L 225-100 et R 225-64 du Code de Commerce,

Accordons un délai supplémentaire **jusqu'au 30 avril 2017** pour qu'il soit procédé à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société sus visée en vue de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

FAIT EN NOTRE CABINET

A BAYONNE, le 14/03/2017

LE GREFFIER



LE PRESIDENT

